

obtenir une grande majorité dans le comté de Colchester. On a dit qu'au premier abord, il doutait du résultat; on a dit que si tous les électeurs s'étaient rendus aux bureaux de votation le jour de l'élection, il aurait été défait par une forte majorité. On rapporte que l'on a employé des moyens extraordinaires, entre le jour de la présentation des candidats et celui de l'élection, pour amener le comté à se prononcer en faveur du candidat conservateur et du gouvernement conservateur. Ces nouvelles peuvent être calomnieuses. Je crois moi-même que si elles avaient quelque fondement, il faudrait porter la chose devant les tribunaux que l'on aurait dû inviter à se prononcer sur la conduite de cet honorable député ou de ses amis, quels qu'ils fussent, qui étaient accusés de ces actes de corruption. Les nouvelles et les rumeurs qui circulèrent à ce sujet avaient pris tant de consistance que l'effet moral produit par la victoire fut peu de chose dans les provinces maritimes.

Voilà, en peu de mots, la façon dont les choses se sont passées dans le comté de Pictou. L'honorable ministre des Chemins de fer vaut une armée à lui seul. Je suis sous l'impression que s'il n'eût pas été dans le comté, M. Carmichael aurait été élu. Cependant la majorité n'a pas été très-forte, et l'on verra que lorsque l'occasion s'en présentera, les électeurs de Pictou auront assez d'honneur pour revenir sur la décision qu'ils ont prise en cette circonstance.

Cependant M. l'Orateur, si l'on doit discuter ces questions, permettez-moi d'ajouter ceci : qu'au lieu de faire face aux accusations par de simples récriminations, au lieu d'adopter la ligne de conduite suivie par le député d'York Est (M. Boulbee), par l'honorable ministre de l'Agriculture et par l'honorable ministre des Chemins de fer, qui ont lancé de graves accusations contre d'honorables députés de la gauche, il aurait été plus sage, pour eux, aux yeux du pays, de réfuter les accusations que l'on portait contre eux avec le calme et le sang-froid que des hommes forts de leur innocence emploient en de semblables circonstances. La ligne de conduite adoptée par quelques députés de la droite, pendant tout ce débat, est, je crois, très-propre à créer, dans le pays, l'impression que les accusations portées il y a quelques années par l'honorable Président du conseil contre l'honorable ministre des Chemins de fer et des canaux, avaient quelque fondement, et qu'en tous cas, elles n'ont pas été complètement réfutées ni expliquées d'une façon satisfaisante.

M. BOWELL. Les membres de la Chambre, et surtout ceux qui ont l'honneur d'occuper des sièges dans cette enceinte depuis quelques années, doivent avoir été très-surpris du langage de l'honorable député qui vient de s'asseoir. Ce député a été choisi par son parti pour proférer des accusations contre les membres de la droite et pour leur faire la leçon sur la nécessité de rétracter une chose qu'ils peuvent avoir dite, ou des articles qu'ils peuvent avoir écrits contre ceux avec lesquels il leur est arrivé d'être en contradiction dans quelque circonstance précédente. Assurément, ce député n'est pas celui qui aurait dû se lever pour prêcher la morale soit en cette Chambre, soit ailleurs. Je me rappelle parfaitement le langage dont s'est servi un certain journal qu'il (M. Anglin) avait sous sa direction, contre des hommes qui ne partageaient pas alors ses opinions et qu'il dénonçait comme les plus vils et les plus corrompus des hommes; et cependant, il a consenti à accepter de ces mêmes hommes et de leurs collègues le siège que vous occupez aujourd'hui M. l'Orateur. Il n'a jamais, jusqu'aujourd'hui, rétracté, soit directement, soit indirectement, un seul mot de ce qu'il a dit contre ces hommes et la grande majorité qui siégeait alors en cette Chambre. Bien plus, il a dénoncé, de la même manière, l'honorable député qui siége aujourd'hui à sa gauche (M. Burpee) comme méritant seulement d'occuper une position dans un endroit de sa province où l'on enseigne forcément un métier aux gens. Tel est le langage dont il s'est servi à l'égard de l'honorable député qui siége maintenant à sa gauche; cependant il n'a pas

hésité à accepter la position que, comme je vais le prouver, il a employée à son bénéfice personnel et au bénéfice du parti auquel il est lié.

UN DÉPUTÉ. Pour se faire un lit de plume.

M. BOWELL. Oui; le gouvernement ne lui a pas donné seulement un lit de plume pour se reposer, mais il lui a fourni les moyens de se pourvoir pour l'avenir. Cependant le même député se lève en Chambre et nous fait un sermon politique. Imaginez-vous un Orateur, le premier des Communes du pays, occupant la position la plus élevée de la Chambre, acceptant cette position des mains de ceux qu'il avait dénoncés comme ne méritant que le pénitencier, et puis continuant à occuper son siège en violation directe de l'indépendance du parlement, en violation directe du principe qui devrait guider même un simple député, siégeant dans ce même parlement et acceptant des contrats de jour en jour, de mois en mois, d'année en année, dans le but de s'enrichir. Et c'est là l'homme qui se lève pour faire la leçon aux membres de cette Chambre, comme s'il avait été choisi par le chef de l'opposition pour nous enseigner la dignité parlementaire. Je crois que si jamais nous avons eu le spectacle de l'audace politique exhibée froidement, ce spectacle nous a été donné aujourd'hui. L'homme qui n'a dû la conservation de son siège en cette Chambre qu'au retard apporté dans le rapport d'un comité, rapport qui, s'il avait été présenté auparavant, ne lui aurait pas seulement fait perdre la place d'Orateur, mais encore l'aurait rendu inhabile à siéger même un seul jour en cette Chambre, cet homme-là se lève ici pour nous donner une leçon sur les convenances. Cet homme a attiré l'attention sur le langage tenu par l'honorable député de Colchester en 1866, à une époque où les habitants de la Nouvelle-Ecosse combattaient les grands combats de leur province, et il s'est efforcé de le signaler à l'exécration parce qu'il ne partageait pas alors l'opinion de l'honorable ministre des Chemins de fer et parce qu'il s'accorde aujourd'hui avec lui sur les questions politiques. A-t-il oublié, cette Chambre ou le pays a-t-il oublié, que ce même homme qui, d'après ce que l'on disait, était si corrompu que ses actes répandaient leur mauvaise odeur jusqu'au ciel, s'est néanmoins réuni à ceux qui le dénonçaient ainsi et qu'ils en ont fait un de leurs collègues quelque temps après? Avons-nous jamais entendu un seul mot de rétractation de la part des honorables députés qui administraient alors les affaires du pays? Avons-nous jamais entendu leur collègue d'alors leur demander d'excuser ses actes antérieurs? Nous n'avons jamais rien entendu qui démontrât qu'ils ne le croyaient pas aussi coupable ni aussi corrompu qu'il était lorsqu'ils le dénonçaient. Non-seulement ils l'ont pressé sur leur cœur, non-seulement ils l'ont amené dans la salle du conseil, et se sont consulté avec lui, mais ils en ont fait le gouverneur d'une grande province. Cependant, ils ont aujourd'hui des scrupules parce que le député de Colchester ne partageait pas, il y a environ quinze ans, l'opinion de l'honorable ministre des Chemins de fer.

On dirait que la tactique des députés de la gauche est de lancer des accusations contre les membres du gouvernement. Le député de Gloucester (M. Anglin), dit que parce que le ministre des Chemins de fer n'a pas réfuté les accusations qui ont été portées contre lui, ces accusations doivent être regardées comme fondées. Souvent et très-souvent ces accusations ont été faites par les députés de la gauche et leurs journaux depuis qu'il siége dans cette Chambre, et chaque fois que les accusations ont été portées, l'honorable ministre y a répondu en demandant que l'on examinât les actes de sa vie parlementaire ou privée, et aucun d'eux, jusqu'aujourd'hui, n'a osé formuler une accusation contre son honneur personnel ou politique. Parce que ces accusations sont constamment renouvelées, s'en suit-il qu'elles doivent être fondées? La logique de l'honorable député est boiteuse et impuissante sur ce point. Personne mieux que lui, en cette Chambre, ne sait que parce qu'une accusation